

---

# AVIS

## Liste des besoins des entrepreneurs bruxellois 2024

---

Demandeur	Secrétaire d'Etat Barbara Trachte
Demande reçue le	10 juin 2024
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	1er juillet 2024

*Brupartners est composé de 7 membres effectifs et 7 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs (BECI), de 6 membres effectifs et 6 membres suppléants représentant les organisations représentatives des classes moyennes, de 2 membres effectifs et 2 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs du non-marchand (BRUXEO) et de 15 membres effectifs et 15 membres suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs (6 FGTB, 6 CSC, 3 CGSLB).*

**BRUPARTNERS**

**Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles**

**Tél : 02 205 68 68 – [brupartners@brupartners.brussels](mailto:brupartners@brupartners.brussels) – [www.brupartners.brussels](http://www.brupartners.brussels)**

## Préambule

Comme tous les deux ans, Brupartners est saisi d'une demande portant sur la liste des besoins des entrepreneurs bruxellois pour 2024.

L'Agence bruxelloise pour l'Entrepreneuriat hub.brussels s'est vu confier, par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2002 portant création d'un Conseil de Coordination économique (CCE), le soin de présenter annuellement audit Conseil « *la liste des principales difficultés auxquelles les entreprises installées ou souhaitant s'installer en Région de Bruxelles-Capitale sont confrontées régulièrement dans l'application des règles et pratiques administratives* », aujourd'hui appelée « *liste des besoins* ».

Depuis la modification de l'AGRBC du 28 novembre 2002 par l'AGRBC du 2 avril 2015, le Ministre de l'Economie peut « *transmettre cette liste au Gouvernement une fois cette dernière portée à la connaissance du Conseil de Coordination économique* ».

La dernière liste des besoins date de 2022. Elle alimente notamment les travaux de la plateforme Agile, qui a pour mission de rendre des avis au Gouvernement pour simplifier la réglementation et les pratiques administratives portant atteinte à la transition économique. La liste des besoins 2022 a notamment servi de source pour le programme de travail 2023-2024 de l'Agile. Au même titre, la liste des besoins 2024 servira de source au programme de travail 2025-2026 de l'Agile.

Pour ce qui concerne son contenu, la liste des besoins 2024 reprend en partie des besoins déjà présents dans la liste des besoins de 2022. Si les besoins de 2022 ne se trouvent pas dans la liste de 2024, c'est :

- soit parce qu'ils ont été résolus entre temps ou sont en voie de l'être ;
- soit parce qu'ils n'ont pas été exprimés de façon récurrente en 2022-2023.

Il se pourrait par contre qu'ils se retrouvent une nouvelle fois dans les prochaines listes.

La liste des besoins de 2024 comprend 49 besoins en tout.

Cette liste des besoins pour 2024 a été présentée le 30 avril 2024 au Conseil de Coordination Economique et le 31 mai 2024 à Brupartners. La liste des besoins de 2024 devrait ensuite être officiellement transmise au Gouvernement par la ou le Ministre en charge de l'Economie.

## Avis

**Brupartners** salue le travail de hub.brussels et remercie ses représentants pour la présentation du 31 mai 2024. **Brupartners** prend acte des besoins des entrepreneurs repris dans cette liste et propose quelques réflexions générales sans toutefois se positionner sur le bienfondé des 49 besoins.

**Brupartners** prend acte des recommandations inscrites dans la liste des besoins. Pour **Brupartners**, plusieurs de ces recommandations sont difficilement acceptables. Plusieurs de ses organisations ne peuvent notamment souscrire à la création d'un troisième statut, celui d'auto-entrepreneur (besoin n° 3, page 16) ainsi qu'à la réduction des cotisations sociales (besoins n° 4, 30 et 33, pages 17, 45 et 47).

De manière générale, **Brupartners** demande d'être concerté en amont pour pouvoir se positionner sur les recommandations émises dans ces listes. A défaut de cette concertation, **Brupartners** s'interroge sur la pertinence de l'élaboration d'une telle liste.

# 1. Considérations générales

Dans ses considérations générales, **Brupartners** souhaite attirer l'attention sur quelques éléments de procédure, sur la méthodologie appliquée pour établir cette liste des besoins 2024 ainsi que sur le budget alloué à l'enquête et à la rédaction de cette liste.

## 1.1 Eléments de procédure

**Brupartners** s'étonne d'être saisi par hub.brussels avant la transmission du document à la Secrétaire d'Etat compétente. Il s'étonne par ailleurs de l'absence de discussion du texte à la Commission stratégique de hub.brussels au sein de laquelle siègent les interlocuteurs sociaux et qui semble le lieu privilégié pour en débattre à ce stade.

A l'avenir, **Brupartners** appelle hub.brussels, en concertation avec le Gouvernement, à établir une procédure claire pour recueillir l'avis des interlocuteurs sociaux et, de manière générale, les avis des instances consultatives.

**Brupartners** constate que la liste est établie sur la base des besoins ou des demandes émis par des entrepreneurs, dirigeants d'entreprises, sans réellement prendre en compte ceux des travailleurs qui constituent la deuxième composante des entreprises. Dans ce contexte, **Brupartners** souligne les limites de l'exercice d'établissement d'une telle liste d'un point de vue syndical.

**Brupartners** rappelle aussi que hub.brussels n'est pas le seul acteur à répertorier les besoins des entreprises. Dès lors, **Brupartners** invite hub.brussels à réfléchir à l'opportunité d'interroger, dans le cadre de l'élaboration de la prochaine liste des besoins, tant les organisations représentatives des employeurs que les organisations représentatives des travailleurs.

**Brupartners** tient une nouvelle fois à souligner le titre du document proposé. En effet, même si toutes les considérations qui y sont reprises font bien partie des besoins des entrepreneurs bruxellois, elles ne sont pas exhaustives comme le titre le laisse penser mais représentent uniquement les besoins identifiés dans le cadre des sollicitations effectuées.

## 1.2 Méthodologie

**Brupartners** relève que 1.061 entreprises bruxelloises ont répondu à l'enquête téléphonique menée par Ipsos entre le 5 octobre et le 8 novembre 2023. A ce chiffre s'ajoutent l'encodage par les accompagnateurs et conseillers de hub.brussels des GEL et des ACE. **Brupartners** se demande néanmoins si l'échantillon des entreprises est suffisamment représentatif, compte tenu des 35.000 à 40.000 entreprises présentes sur le territoire de la Région bruxelloise.

**Brupartners** relève que seuls les besoins des entreprises, préalablement identifiés, sont repris dans l'exercice. Ce dernier ne soulève pas, ou mal, les difficultés qui y président. Un exemple frappant porte sur la Mobilité. Tous les indépendants, entrepreneurs et employeurs s'accordent pour désigner celle-ci comme leur problème numéro un, et ce depuis plus de dix ans<sup>1</sup>. La seule allusion faite au point 18 sur l'accessibilité commerciale est bien trop limitante. Il est un fait que tant pour les personnes que pour les marchandises, la difficulté est patente, le besoin évident.

---

<sup>1</sup> BECI Community, « [Le baromètre de l'entreprise : la mobilité pose à nouveau problème](#) », 2020 ; [Baromètre des indépendants et PME bruxellois, vague 10](#), novembre 2023.

**Brupartners** estime qu'il serait également intéressant d'obtenir des statistiques générées sur les répondants à l'enquête pour la prochaine édition.

Finalement, **Brupartners** suggère à l'avenir de séparer les recommandations adressées au Gouvernement fédéral et celles adressées au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

### 1.3 Budget

**Brupartners** note que hub.brussels a fait appel à un sous-traitant pour réaliser les enquêtes téléphoniques et traiter les réponses des entrepreneurs. Selon les informations qui lui ont été communiquées lors de la présentation, **Brupartners** relève que l'enquête aurait coûté plus de 53.000 euros pour un total de 1.061 répondants (sans compter les frais liés aux accompagnements des entreprises dont les données ont permis aussi d'alimenter la liste des besoins 2024).

Selon **Brupartners**, ce montant semble particulièrement élevé pour le nombre de répondants obtenus. **Brupartners** s'étonne d'ailleurs que le Gouvernement continue à investir une telle somme alors que les besoins des entrepreneurs sont connus depuis longtemps.

## 2. Considérations particulières

### 2.1 Précisions terminologiques

**Brupartners** exprime des réserves quant à l'utilisation de la notion de « ASBL à finalité économique » (besoin n° 5) dans la liste des besoins. Par définition, ce terme ne peut être employé de manière adéquate. A la place, **Brupartners** recommande plutôt l'emploi des termes « activités économiques » pour inclure, dans les recommandations liées à ce besoin, notamment les acteurs du non-marchand ayant une activité économique.

### 2.2 Besoins « prioritaires »

Dans le document de cette liste des besoins 2024, hub.brussels émet le souhait qu'une attention particulière soit portée à 3 besoins en particuliers compte tenu de « *la grande nécessité d'y répondre exprimée par un très grand nombre d'entreprises de toutes tailles et tous secteurs confondus* »<sup>2</sup>.

Il s'agit des besoins suivants :

- Des permis d'urbanisme rapidement obtenus ;
- Des bâtiments disponibles et abordables pour les activités productives ;
- Des informations compréhensibles sur la réglementation et les démarches administratives.

**Brupartners** salue la mise en avant de ces besoins particulièrement importants pour les entreprises bruxelloises.

**Brupartners** s'étonne toutefois de la recommandation visant à poursuivre la dynamique de simplification entamée et de réduire les délais de délivrance des permis d'urbanisme « *en renforçant les équipes traitant les demandes de permis d'urbanisme, en particulier dans les communes afin d'augmenter la vitesse de traitement* »<sup>3</sup>. **Brupartners** estime qu'il est d'abord nécessaire d'agir au

---

<sup>2</sup> Liste des besoins des entrepreneurs bruxellois pour 2024, p. 7.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 36.

niveau régional pour simplifier et digitaliser les procédures d'obtention des permis d'urbanisme, et éventuellement renforcer les équipes au niveau régional.

### 2.3 Caractère non exhaustif

**Brupartners** rappelle qu'il estime que la liste n'est pas exhaustive, bien qu'elle soit de qualité et reprenne un grand nombre de besoins essentiels pour les entreprises.

**Brupartners** considère qu'un certain nombre de besoins des entreprises, absents de la liste, mériteraient d'y figurer, notamment :

- Les nouvelles obligations en matière de facturation électronique ;
- La bonne compréhension et l'intégration des normes ESG ;
- Les phénomènes de fraudes et de vols (hacking, vols de données, ...) ;
- L'effet de certaines primes et leur remboursement. Certaines primes qui ont été octroyées pendant la crise COVID étaient conditionnées à la continuité de l'activité de l'entreprise pendant une certaine durée, ce qui peut poser des problèmes en cas de faillite par exemple.

\*  
\*       \*